



**RECUEIL DES ACTES
DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE
D'ALSACE**

3 Mai 2024

Numéro 143

SOMMAIRE

ARRETÉS

2024-020-DAJ-Délégation de signature ponctuelle, Mme Annick LUTENBACHER Conseillère d'Alsace	3
2024-021-DAJ-Modification de la délégation de signature au sein de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance	4

DÉLIBÉRATIONS ET ANNEXES

Extrait des délibérations de la Commission Locale d'Information et de Surveillance de FESSENHEIM	18
--	----



ARRETE N° 2024-020-DAJ
du 29 avril 2024

**Portant délégation de signature
ponctuelle,
Mme Annick LUTENBACHER
Conseillère d'Alsace**

LE PRESIDENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 1 ;

Vu la délibération n° CD-2021-6-0-1 du 1^{er} juillet 2021 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace constatant l'élection de Monsieur Frédéric BIERRY à la présidence de cette Assemblée ;

Vu la délibération n° CD-2021-6-0-2 du 1^{er} juillet 2021 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant détermination de la composition de la Commission permanente et élection de ses membres ;

Vu la délibération n°CP-2024-3-4-3 du 15 avril 2024 de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace ayant approuvé la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain de Thann et ayant autorisé le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer.

ARRETE

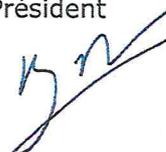
Article 1 :

Délégation de signature ponctuelle est donnée à Mme Annick LUTENBACHER, Conseillère d'Alsace, pour signer, au nom et pour le compte de l'Etat et de l'Anah en application de la convention de délégation de compétence, la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain de Thann.

Article 2 :

Mme Annick LUTENBACHER est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité et publié sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace – recueil des actes (www.alsace.eu/la-collectivite/les-publications-reglementaires/recueil-actes-cea/).

Le Président



Frédéric BIERRY



Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Affaires Juridiques

ARRETE N° 2024- 021-DAJ
du 2 mai 2024

**Portant modification de la délégation
de signature au sein de la Direction de
l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**

LE PRESIDENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;

Vu la délibération n° CD-2021-6-0-1 du 1^{er} juillet 2021 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace constatant l'élection de Monsieur Frédéric BIERRY à la présidence de cette Assemblée ;

Vu la délibération n° CD-2023-1-8-6 du 6 février 2023 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant délégation de compétences au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Vu les règlements relatifs aux astreintes applicables sur le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Vu l'arrêté n° 2024-014-DAJ du 13 mars 2024 portant délégation de signature au sein de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance ;

ARRETE

Article 1 :

L'article 8 de l'arrêté n° 2024-014-DAJ du 13 mars 2024 portant délégation de signature au sein de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance est modifié comme suit, à compter du 13 mai 2024 :

« Article 8 : Service MNA – Préparation à la majorité et Jeunes majeurs

- NN, Chef de service ;
- NN, Responsable d'unité prévention ASE, pour les équipes 8.1 et 8.2.

8.1 : Unité MNA Nord

- Madame Sonia RIVIEYRAN, Responsable d'unité ;
- Madame Lila MEGAT, Responsable d'unité Préparation à la majorité et Jeunes majeurs Nord.

8.2 : Unité Préparation à la majorité et Jeunes majeurs Nord

- Madame Lila MEGAT, Responsable d'unité ;
- Madame Sonia RIVIEYRAN, Responsable d'unité MNA Nord.

8.3 : Unité MNA, Préparation à la majorité et Jeunes majeurs Sud

- Madame Cécile MARIO, Responsable d'unité ;
- Madame Sandrine ILLANA cadre de remplacement, Responsable d'unité adjointe à partir du 13 mai 2024. »

Article 2 :

Les agents délégués, cités dans les articles qui précèdent, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité et publié sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace – recueil des actes (www.alsace.eu/la-collectivite/les-publications-reglementaires/recueil-actes-cea/).

Le Président



Frédéric BIERRY

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint 1	Directeur adjoint 2	Chef de service	Chef de service adjoint	Responsable d'équipe/ d'unité	Responsable d'Unité Nord Droit et Statut de l'enfant	Responsable d'Unité Sud Droit et Statut de l'enfant	Responsable d'Unité MNA Nord	Responsable d'Unité Préparation à la majorité et Jeunes majeurs Nord.	Responsable d'Unité Prévention ASE	Chef de Service Adoption et Prévention	Chef de service Accompagnement des enfants confiés NORD	Chef de service adjoint accompagnement des enfants confiés NORD	Responsable d'équipe/ d'unité adjoint	Responsable de l'Unité administrative et financière	TS - Cadre ASE d'astreinte	Chargé de mission milieu ouvert	Coordonnateur	Cadre technique du social	Cadre ASE en charge des relations de minorité (MNA)		
Direction	Actes en lien avec les astreintes et les permanences en matière d'aide sociale à l'enfance (notamment adoption, enfants confiés, mineurs non accompagnés)																	1						
	Conventions d'accueil d'un collaborateur occasionnel, bénévole, dans le cadre du dispositif de bénévolat pour les bénéficiaires du rSa																							
	Certification exécutoire des arrêtés et décisions du Président pris sous le timbre de la Direction	1	2	3																				
	Mandats/pouvoirs pour déposer plainte et constitution partie civile																							
	Mandat de représentation en justice (Cour d'appel)																							
	Actes de passation des marchés (dont les bons de commande hors marchés sauf exceptions prévues dans le tableau, sans limite de montant)																							
	Actes d'exécution des marchés : - Ordres de service prescriptifs ou toutes autres décisions qui précisent les modalités d'exécution de tout ou partie des prestations ; - Décisions d'agrément des sous-traitants ; - Décisions de prolongation des délais d'exécution des marchés ; - Procès-verbaux des opérations préalables à la réception des travaux et décisions de réception des ouvrages ou des travaux ; - Décisions d'approbation du décompte général de travaux transmis par le maître d'œuvre ; - Décisions d'admission, d'ajournement, de réfaction et de rejet des prestations (autres que des prestations de travaux) ; - Avenants dans la limite des seuils visés aux articles R. 2194-8 (marchés) et R. 3135-8 (contrats de concession) du Code de la commande publique ou à toutes autres dispositions qui s'y substituerait ; - Décisions de reconduction ou de non reconduction des marchés ; - Etats d'acompte (paiements provisoires préalables au solde ou décompte général définitif du marché) ayant valeur de règlements partiels définitifs ; - Décisions d'application de pénalités (de retard notamment) lorsqu'elles sont notifiées en amont de l'état d'acompte ou du solde du marché.	1																						
Unité administrative et financière	Bons de commande centrale d'achat et bons de commande hors marchés à l'exception de ceux listés pour le service accompagnement des enfants confiés ; Service MNA Préparation à la majorité et Jeunes majeurs et l'unité droit et statut de l'enfant	2	3	4													1							
Service Adoption - Prévention	Bons de commande hors marchés relatifs aux pupilles de l'état	6	7	5	4								2	3			1							
														3	2									
	Bons de commande hors marchés relatifs aux pupilles de l'état accueillis chez un tiers bénévole administratif	4	5	3	1													2						
	Pupilles																							
	Arrêtés d'admission d'un enfant en tant que pupille de l'Etat	5	6	4				1	2					3										
	Mémoires produits dans le cadre des recours contre ces arrêtés	2	3	1																				
	Conventions de parrainage/appariement / tiers bénévoles administratif	5	6	4				1	2					3										
	Adoption et Droit																							
	Décisions relatives à l'agrément adoption sauf les décisions de refus et les recours gracieux	2												1										
	Décisions de refus et les recours gracieux relatives à l'agrément adoption	1																						
	Conventions de placement de l'enfant en vue d'adoption et convention de préparation à l'accueil.	6	7	5				1	2					4								3		
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs (hors IP et signalements) après la fin de mesure																							
	Certification conformes des documents produits relatifs à l'agrément en matière d'adoption internationale	5	6	4				1	2					3										
	Attestations concernant l'agrément et l'adoption (maintien, validité, suivi et placement)																							
	Gestion des biens et des comptes bancaires																							
	Actes d'administration des biens qui affectent le patrimoine de l'enfant en cohérence avec le statut de l'enfant (successions, vente...) pour tous les enfants confiés	3	4	2										1										
	Actes de gestion des comptes bancaires de dépôt ne relevant pas d'une épargne pour les enfants sous DAP et tutelle	6	7	5				1	2					4								3		
	Accompagnement des enfants confiés																							
	Accueils administratifs																							
	Décisions relatives aux contrats d'accueil administratif (accord - refus, renouvellement), sauf sur recours gracieux	6	7	5				1	2					4								3		
Décisions sur recours gracieux relatives aux contrats d'accueil administratif	2	3	1																					
Tout statut																								
Décisions relatives à la communication de documents administratifs (hors IP et signalements) et aux droits en matière de protection des données personnelles	6	7	5				1	2					4								3			
Unité Prévention ASE																								
Mesures préventives																								
Pour le territoire de la Ville de Strasbourg, les décisions relatives aux aides administratives à domicile dans le cadre de la protection de l'enfance (TISF, aide-ménagère, AFASE, AED, MAESF) sauf sur recours gracieux	6	7	5	4									1								3	2		
Décisions de mise à l'abri d'urgence de femmes enceintes ou avec enfants de moins de 3 ans (non confiés) en hôtel	5	6	4	3									1								2			
Pour le territoire de la Ville de Strasbourg, les décisions sur recours gracieux aux aides administratives à domicile dans le cadre de la protection de l'enfance (TISF, aide-ménagère, AFASE, AED, MAESF)	3	4	2	1																				

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)		Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint 1	Directeur adjoint 2	Chef de service	Chef de service adjoint	Responsable d'équipe/ d'unité	Responsable d'Unité Nord Droit et statut de l'enfant	Responsable d'Unité Sud Droit et statut de l'enfant	Responsable d'Unité MNA Nord	Responsable d'Unité Préparation à la majorité et Jeunes majeurs Nord.	Responsable d'Unité prévention ASE	Chef de Service Adoption et Prévention	Chef de service Accompagnement des enfants confiés NORD	Chef de service adjoint accompagnement des enfants confiés NORD	Responsable d'équipe/ d'Unité adjoint	Responsable de adm/Unité administrative et itinéraire	TS - Cadre ASE d'astreinte	Chargé de mission milieu ouvert	Coordonnateur	Cadre technique du social	Cadre ASE en charge des évaluations de minorité (MNA)			
Service MNA Préparation à la majorité et Jeunes majeurs	Unité MNA Nord	Bons de commande hors marchés relatifs aux MNA (hors conventions relevant du service offre d'accueil en établissement)	6	7	5	4									2	3		1								
		Demande de paiement de la participation forfaitaire de l'Etat aux dépenses engagées au titre de la phase d'évaluation et de mise à l'abri des personnes se présentant comme MNA	5	6	4	3				1	2					3	2									
		Parrainage																								
		Conventions de parrainage/appariement/ tiers bénévoles administratif	6	7	5	3						1	2	4												
		Gestion des biens et des comptes bancaires																								
		Actes de gestion des comptes bancaires de dépôt ne relevant pas d'une épargne	6	7	5	3						1	2	4												
		Accueils immédiats																								
		Décisions relatives aux accueils immédiats administratifs sauf sur recours gracieux	6	7	5	3						1	2	4												
		Décisions sur recours gracieux et mémoires contentieux relatifs aux accueils immédiats administratifs	2	3	1																					
	Décisions de prise en charge, de fin de prise en charge et de refus de prise en charge des personnes se présentant comme Mineures Non Accompagnées émises notamment à la suite de l'évaluation de la minorité et de l'isolement (cf. article 14)	3	4	2																				1		
	Toutes décisions de retrait ou d'abrogation des décisions de prise en charge, de fin de prise en charge ou de refus de prise en charge des personnes se présentant comme Mineures Non Accompagnées	1	3	2																						
	Tutelle et DAP																									
	Actes relatifs à l'autorité parentale pour les situations de tutelle et de DAP	6	7	5	3						1	2	4													
	Unité Préparation à la majorité et Jeunes majeurs Nord	Bons de commande hors marchés relatifs aux jeunes majeurs (hors conventions relevant du service offre d'accueil en établissement)	6	7	5	4										2	3		1							
		Accompagnement jeunes majeurs																								
		Décisions relatives à la prise en charge des jeunes majeurs (accord, contrat, refus, renouvellement)	6	7	5	3						2	1			4	5									
		Décisions relatives aux bulletins entrée protection	3	2	1											5	4									
		Décisions relatives aux recours gracieux CJM	1	2																						

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)		Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint 1	Directeur adjoint 2	Chief de service	Chief de service adjoint	Responsable d'équipe/ d'unité	Responsable d'Unité Nord Droit et statut de l'enfant	Responsable d'Unité Sud Droit et statut de l'enfant	Responsable d'Unité MMJ Nord	Responsable d'Unité Préparation à la majorité et Jeunes majeurs Nord.	Responsable d'Unité Prévention ASE	Chief de Service Adoption et Prévention	Chief de service Accompagnement des enfants confiés NORD	Chief de service accompagnement des enfants confiés	Responsable d'équipe/ d'unité adjoint	Responsable de l'Unité administrative et financière	TS - Cadre ASE d'astreinte	Charge de mission milieu ouvert	Coordonnateur	Cadre technique du social	Cadre ASE en charge des évaluations de minorité (MMA)				
Service Accompagnement des enfants confiés	Unité suivi des enfants en centres parentaux	Bons de commande hors marchés relatifs aux enfants en centres parentaux (hors conventions relevant du service offre d'accueil en établissement)	5	4	6	2	3											1									
		Accompagnement Femmes enceintes ou avec enfants de moins de trois ans																									
		Décisions relatives à l'accueil administratif de femme enceinte ou parent avec enfants de moins de 3 ans en centres maternels et parentaux (lorsque l'enfant est confié ou la mère mineure est confiée) sauf sur recours gracieux	5	4	6	3	2																		1		
		Décisions sur recours gracieux et mémoires contentieux relatifs à l'accueil administratif de femme enceinte ou parent avec enfants de moins de 3 ans en centres maternels et parentaux	3	2	4	1																					
		Accueils administratifs																									
		Décisions relatives aux contrats d'accueil administratif (accord - refus, renouvellement) sauf sur recours gracieux	6	5	7	4	3	2																		1	
		Décisions en matière de participation financière																									
		Décisions sur recours gracieux relatives aux contrats d'accueil administratif	3	2	4	1																					
		Tout statut																									
		Décisions relatives à la communication de documents administratifs (hors IP, signalements et fins de mesure) et aux droits en matière de protection des données personnelles	6	5	7	4	3	2																		1	
		Mandat de représentation en justice (Tribunal Judiciaire)	4	3	5	1	2																				
		Tutelle, DAP, AE Rencontre en présence d'un tiers																									
	Appel des décisions rendues par le juge des enfants et le juge des tutelles	3	2	4	1																						
	ETASE	Bons de commande hors marchés relatifs aux enfants confiés (hors conventions relevant du service offre d'accueil en établissement) et pupilles de l'état	5	4	6	2	3												1								
		Bons de commande hors marchés relatifs aux enfants confiés accueillis chez un tiers bénévole administratif	4		3										1				2								
		Bons de commande hors marchés relatifs aux séjours colonies des enfants confiés accueillis chez des assistants familiaux, pupilles de l'état et enfants hors département .	5	4	6	1	2												3								
		Parrainage																									
		Conventions de parrainage/appariement/ tiers bénévoles administratif	6	5	7	3	4	1											2								
		Arrêté portant sur la prise en charge financière de l'accueil d'un enfant						2											1								
		Accompagnement des enfants confiés																									
		Accueils administratifs																									
		Décisions relatives aux contrats d'accueil administratif (accord - refus, renouvellement) sauf sur recours gracieux	6	5	7	3	4	1											2								
		Décisions en matière de participation financière						2											1								
		Décisions sur recours gracieux relatives aux contrats d'accueil administratif	3	2	4	1																					
Tutelle et DAP																											
Actes relatifs à l'autorité parentale pour les situations de tutelle et de DAP	6	5	7	3	4	1											2										
						2											1										
Tout statut																											
Décisions relatives à la communication de documents administratifs (hors IP, signalements et fins de mesure) et aux droits en matière de protection des données personnelles	6	5	7	3	4	1											2										
						2											1										
Mandat de représentation en justice (Tribunal Judiciaire)	3			1	2																						
Accompagnement jeunes majeurs																											
Décisions relatives aux bulletins entrée protection	3	1	2																								

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint 1	Directeur adjoint 2	Chef de service	Chef de service adjoint	Responsable d'équipe/ d'unité	Responsable de l'Unité Nord Droit et statut de l'enfant	Responsable de l'Unité Sud Droit et statut de l'enfant	Responsable d'Unité RMA Nord	Responsable de l'Unité Préparation à la majorité et jeunes majeurs Nord	Responsable d'Unité prévention ASE	Chef de Service Adoption et Prévention	Chef de service Accompagnement des enfants confiés MOUD	Chef de service adjoint accompagnement des enfants confiés MOUD	Responsable d'équipe/ d'Unité adjoint	Responsable de l'Unité administrative et financière TS - Cadre ASE d'astreinte	Charge de mission milieu ouvert	Coordonnateur	Cadre technique du social	Cadre ASE en charge des évaluations de minorité (RMA)	
		Service Accompagnement des enfants confiés	Tutelle, DAP, AE																			
	Appel des décisions rendues par le juge des enfants et le juge des tutelles	3	2	4	1																	
	Arrêtés portant création, modification, cession ou transfert d'autorisation d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (établissements et services socio et médico sociaux en application des articles L.313-1 et suivants du CASF).	1	2	3																		
	Toute décision dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure de fermeture des lieux de vie et d'accueil autorisés ou non et plus généralement des établissements accueillant des mineurs de l'aide sociale à l'enfance qui relèvent d'une autorisation (conjointe ou non) du Président de la Collectivité européenne d'Alsace, ainsi que toute décision se rapportant à l'ouverture, la fermeture et le fonctionnement des établissements déclarés en vertu de l'article L.321-1 du code de l'action sociale et des familles (notamment décision d'opposition).	1	2	3																		
	Bons de commande hors marchés relatifs aux enfants hors département	7	6	8	4	5								2	3							
														3	2		1					
	Accompagnement des enfants confiés																					
	Conventions de séjour en lieux de vie	3	2	4	1																	
	Conventions en matière de prise en charge exceptionnelle (hébergement, accompagnement ou renforcement des moyens d'une structure pour un accueil particulièrement complexe)	3	2	4	1																	
	Accueils administratifs																					
	Décisions relatives aux contrats d'accueil administratif (accord - refus, renouvellement) sauf sur recours gracieux	5	4	6	2	3																1
	Décisions en matière de participation financière																					
	Décisions sur recours gracieux relatives aux contrats d'accueil administratif	3	2	4	1																	
	Tout statut																					
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs (hors IP, signalements et fins de mesure) et aux droits en matière de protection des données personnelles	5	4	6	2	3																1
	Mandat de représentation en justice (Tribunal Judiciaire)	4	3	5	1	2																
	Tutelle, DAP, AE Rencontre en présence d'un tiers																					
	Appel des décisions rendues par le juge des enfants et le juge des tutelles	3	2	4	1																	
	Informations préoccupantes																					
	Décisions relatives à une IP institutionnelle (établissement mis en cause)	2	3	4	1																	
	Décisions relatives à une IP institutionnelle (AssFam mis en cause)	2	4	3	1																	
	Décisions relatives à une IP hors établissement ou AssFam (classement, signalement)	4	5	6	3		2															1
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs relatifs aux IP et signalements	3	4	5	2		1															
	Accueils immédiats																					
	Décisions relatives aux accueils immédiats administratifs sauf sur recours gracieux	4	5	6	3		2															1
	Décisions sur recours gracieux relatives aux accueils immédiats administratifs	2	3	4	1																	
	Mémoires contentieux relatifs aux décisions d'accueils immédiats administratifs	2	3	4	1																	
	Appel d'une décision de justice et conclusions y afférentes	2	3	4	1																	
	Service Soutien Professionnel des Assistants familiaux																					
	Contrats à durée déterminée ou indéterminée des assistants familiaux en cas d'urgence (exécution du placement dans les 72 heures), dérogation à la compétence exclusive de la DRH en la matière	4	5	3	1	2																
	Décisions de rejet des candidatures des assistants familiaux	5	6	4	1	2	3															
	Décision d'indemnité de sujétion exceptionnelle pour les prises en charge nécessitant un investissement particulier	5	6	4	3	2	1															
	Autorisation exceptionnelle à dépasser l'agrément des assistants familiaux	5	6	4	3	2	1															

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)		Actes faisant grief délégués																				
		Directeur	Directeur adjoint 1	Directeur adjoint 2	Cher de service	Cher de service adjoint	Responsable de l'Unité administrative et financière	Responsable d'équipe d'unité	Responsable d'Unité Sud Droit et Statut de l'enfant	Responsable d'Unité Nord Droit et Statut de l'enfant	Cher de Service Adjoint et Prévention	Responsable d'équipe d'unités adjoint	Cher de service des enfants confiés SUD	Cher de service adjoint des assistants familiaux	Cher de service adjoint ouvrier professionnel assistants familiaux	Inspecteur	Inspecteur Transversal	Coordonnateur	Cadre ASE d'astreinte			
Service MNA Préparation à la majorité et Jeunes majeurs	Unité MNA, Préparation à la majorité et Jeunes majeurs	Bons de commande hors marchés pour la prise en charge urgente des MNA (vêtue, transport, pharmacie, laboratoire, alimentation, stocks fournitures)	5	7	6	4			3	1						2						
		Bons de commande hors marchés relatif à la prise en charge courante des MNA et jeunes majeurs	5	6	4	3				1							2					
		Parrainage																				
			Conventions de parrainage/appariement/ tiers bénévoles administratif	5	6	4	3											1				
		Gestion des biens et des comptes bancaires																				
			Actes d'administration des biens qui affectent le patrimoine de l'enfant en cohérence avec le statut de l'enfant (successions, vente...)	3	4	1	2															
			Actes de gestion des comptes bancaires de dépôt ne relevant pas d'une épargne	5	6	4	3											1				
		Accueils immédiats																				
			Décisions relatives aux accueils immédiats administratifs sauf sur recours gracieux	5	6	4	3											2				
			Décisions sur recours gracieux relatives aux accueils immédiats administratifs																			
			Mémoires contentieux relatifs aux décisions d'accueils immédiats administratifs	2	3	1																
			Appel d'une décision de justice et conclusions y afférentes																			
			Décisions de prise en charge, de fin de prise en charge et de refus de prise en charge des personnes se présentant comme Mineures Non Accompagnées émises notamment à la suite de l'évaluation de la minorité et de l'isolement	5	6	4	3											2				
			Toutes décisions de retrait ou d'abrogation des décisions de prise en charge, de fin de prise en charge ou de refus de prise en charge des personnes se présentant comme Mineures Non Accompagnées	1	3	2																
		Accompagnement jeunes majeurs																				
			Décisions relatives à la prise en charge des jeunes majeurs (accord, contrat, refus, renouvellement)	5	6	4	3											2				
			Décisions relatives aux bulletins entrée protection	3	2	1																
		Accompagnement Femmes enceintes ou avec enfants de moins de trois ans																				
			Décisions relatives à l'accueil administratif de femme enceinte ou parent avec enfants de moins de 3 ans en centres maternels et parentaux sauf sur recours gracieux	5	6	4	3											2				
			Décisions sur recours gracieux et mémoires contentieux relatifs à l'accueil administratif de femme enceinte ou parent avec enfants de moins de 3 ans en centres maternels et parentaux	3	4	2	1															
		Tout statut																				
			Décisions relatives à la communication de documents administratifs (hors IP et signalements) et aux droits en matière de protection des données personnelles	5	6	4	3											2				
		Tutelle et DAP																				
	Actes relatifs à l'autorité parentale pour les situations de tutelle et de DAP	5	6	4	3											1						

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)		Actes faisant grief délégués																				
		Directeur	Directeur adjoint 1	Directeur adjoint 2	Chef de service	Chef de service adjoint	Responsable de l'unité administrative et financière	Responsable d'équipe / d'unité	Responsable et statut du Droit de l'enfant	Responsable et statut du Droit de l'enfant	Chef de Service Adoption et Prévention	Responsable d'équipe / d'unité adjoint	Chef de service des enfants confiés SUP	Chef de service adjoint des enfants confiés	Chef de service adjoint des enfants confiés	Inspecteur	Inspecteur Transversal	Coordonnateur	Cadre ASE d'astreinte			
Service Accompagnement des enfants confiés	Unités Inspecteurs	Bons de commande hors marchés relatifs aux enfants confiés (hors conventions relevant du service offre d'accueil en établissement)	4	3	5	2		1														
		Bons de commande hors marchés relatifs aux enfants confiés accueillis en famille d'accueil (hors conventions relevant du service offre d'accueil en établissement)	6	5	7	2		1						3	4							
		Bons de commande hors marchés relatifs aux enfants confiés accueillis chez un tiers bénévole administratif	4		3			2				1										
		Parrainage																				
		Conventions de parrainage/appariement/ tiers bénévoles administratif	5	4	6	3												1	2			
		Gestion des biens et des comptes bancaires																				
		Actes d'administration des biens qui affectent le patrimoine de l'enfant en cohérence avec le statut de l'enfant (successions, vente...)	4	2	3	1																
		Actes de gestion des comptes bancaires de dépôt ne relevant pas d'une épargne	5	6	4	3												1	2			
		Accueils immédiats																				
		Décisions relatives aux accueils immédiats administratifs sauf sur recours gracieux	5	4	6	3												1	2			
		Décisions sur recours gracieux relatives aux accueils immédiats administratifs																				
		Mémoires contentieux relatifs aux décisions d'accueils immédiats administratifs	3	2	4	1																
		Appel d'une décision de justice et conclusions y afférentes																				
		Accompagnement des enfants confiés																				
		Accueils administratifs																				
		Décisions relatives aux contrats d'accueil administratif (accord - refus, renouvellement) sauf sur recours gracieux	5	4	6	3												1	2			
		Décisions sur recours gracieux relatifs aux contrats d'accueil administratif	3	2	4	1																
		Décisions en matière de participation financière	5	4	6	3												1	2			
		Tutelle et DAP																				
		Actes relatifs à l'autorité parentale pour les situations de tutelle et de DAP	5	4	6	3												1	2			
		Tout statut																				
		Décisions relatives à la communication de documents administratifs (hors IP et signalements) et aux droits en matière de protection des données personnelles	5	4	6	3												1	2			
		Mandat de représentation en justice (Tribunal Judiciaire et Cour d'Appel)																				
Accompagnement jeunes majeurs																						
Décisions relatives aux bulletins entrée protection	3	1	2																			

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	Actes faisant grief délégués	Directeur ASE	Directeur PDE	Directeur PDE adjoint	Responsable service finances	Cadre d'astreinte
Direction	Actes de passation des marchés (dont les bons de commande hors marchés sauf exceptions prévues dans le tableau), sans limite de montant					
	Actes d'exécution des marchés : - Ordres de service prescriptifs ou toutes autres décisions qui précisent les modalités d'exécution de tout ou partie des prestations ; - Décisions d'agrément des sous-traitants ; - Décisions de prolongation des délais d'exécution des marchés ; - Procès-verbaux des opérations préalables à la réception des travaux et décisions de réception des ouvrages ou des travaux ; - Décisions d'approbation du décompte général de travaux transmis par le maître d'œuvre ; - Décisions d'admission, d'ajournement, de réfaction et de rejet des prestations (autres que des prestations de travaux) ; - Avenants dans la limite des seuils visés aux articles R. 2194-8 (marchés) et R. 3135-8 (contrats de concession) du Code de la commande publique ou à toutes autres dispositions qui s'y substitueraient ; - Décisions de reconduction ou de non reconduction des marchés ; - Etats d'acompte (paiements provisoires préalables au solde ou décompte général définitif du marché) ayant valeur de règlements partiels définitifs ; - Décisions d'application de pénalités (de retard notamment) lorsqu'elles sont notifiées en amont de l'état d'acompte ou du solde du marché.	1				
	Actes en lien avec les astreintes					1
	Actes relatifs aux instances de l'établissement (CHSCT, CAP, conseil de surveillance)	3	1	2		
	Conventions financières ou de partenariat	3	1		2	
	Bons de commande centrale d'achat et bons de commande hors marchés	4	1	3	2	
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles	3	1	2		

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	Actes faisant grief délégués	Délégation de signature						
		Directeur ASE	Directrice Cité de l'Enfance	Chef de service éducatif Pavillons Doré - Matisse	Chef de service éducatif Pavillon De Vinci - Unité SAE	Chef de service éducatif Pavillons Haring - Picasso	Responsable Administratif et Financier	Centre d'astreinte
Direction	Actes de passation des marchés (dont les bons de commande hors marchés sauf exceptions prévues dans le tableau), sans limite de montant							
	Actes d'exécution des marchés : - Ordres de service prescriptifs ou toutes autres décisions qui précisent les modalités d'exécution de tout ou partie des prestations ; - Décisions d'agrément des sous-traitants ; - Décisions de prolongation des délais d'exécution des marchés ; - Procès-verbaux des opérations préalables à la réception des travaux et décisions de réception des ouvrages ou des travaux ; - Décisions d'approbation du décompte général de travaux transmis par le maître d'œuvre ; - Décisions d'admission, d'ajournement, de réfaction et de rejet des prestations (autres que des prestations de travaux) ; - Avenants dans la limite des seuils visés aux articles R. 2194-8 (marchés) et R. 3135-8 (contrats de concession) du Code de la commande publique ou à toutes autres dispositions qui s'y substitueraient ; - Décisions de reconduction ou de non reconduction des marchés ; - Etats d'acompte (paiements provisoires préalables au solde ou décompte général définitif du marché) ayant valeur de règlements partiels définitifs ; - Décisions d'application de pénalités (de retard notamment) lorsqu'elles sont notifiées en amont de l'état d'acompte ou du solde du marché.	1						
Cité de l'Enfance	Actes en lien avec les astreintes							1
	Conventions financières ou de partenariat	3	1				2	
	Bons de commande centrale d'achat et bons de commande hors marchés	3	1				2	
	Décision d'indemnité de sujétion exceptionnelle pour les prises en charge nécessitant un investissement particulier	2	1					
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles	6	1	5	3	4	2	
Pavillons Doré - Haring	Bons de commande centrale d'achat et bons de commande hors marchés	4	3	1			2	
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles	4	1	3			2	
Pavillon De Vinci - Unité SAE	Bons de commande centrale d'achat et bons de commande hors marchés	4	3		1		2	
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles	4	1		3		2	
Pavillons Matisse - Picasso	Bons de commande centrale d'achat et bons de commande hors marchés	4	3			1	2	
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles	4	1			3	2	

ASTREINTES DE DECISION ET ADOPTION

Cadres effectuant les astreintes et les permanences du service	Actes pouvant être signés dans le cadre des astreintes et des permanences
<p>MARECHAL Ludovic HURTH-BERBIGIER Annabelle DEFFONTAINES Léa FREDERIC Sabine GUR Christiane GODEL BOUCHRA CAILLO Virginie CORRUBLE Sylvain FRITSCH Vanessa IBEN KOUAR Fatiha SCHAEFFER Christelle GASMI Imène REDER Aline PROUST Julie HAREL Dominique WEHREY Sarah LESEUX Gaëlle LANG Simon, ROECK Sylvie MERY Angela OBRECHT Marie DUTOR Pierre MEGAT Lila COLLIN Christine POINCELET Nelly</p> <p>CAILLERET Jean-François BOLOGNESE Djemaa MEGHRICHE Sarah JAEGERT Fanny GENEZ Nicolas MARC Céline SPIESS Marie SELEN Anne MAUGRAS Valérie STREHLAU Réjane TARDIF Mélanie BINDER Lara NICOLAS Joschka FREY Marie BERBETT Hélène BAGATELLO Marline ENGLER Mireille MARIO Cécile RYCHEN Bertrand SCHROEDER Christophe</p>	<p>Tout acte nécessaire à la prise en charge de l'enfant</p>

Cadres et agents effectuant les astreintes à la Cité de l'Enfance	Actes pouvant être signés dans le cadre des astreintes
<p>MACQUET Frédérique LAMAALAM Samira KIPPELEN Frédéric TRESCHER Sandrine</p>	<p>Tout acte nécessaire à la prise en charge de l'enfant</p>

Cadres et agents effectuant les astreintes au Foyer de l'Enfance	Actes pouvant être signés dans le cadre des astreintes
<p>METZ Clément REMANDE Fabrice OBERLE Gabrielle MARTIN Kerstin OULDEMMOU Fatiha DEBLAY Sabine GWISS Jean-Luc BARONNET Thibaut DECOR Thierry AMGHAR Najia KRAUFFEL Sandra RAULIN Nathalie ARRIAT Jean-Philippe</p>	<p>Tout acte nécessaire à la prise en charge de l'enfant</p>

Cadres et agents effectuant les astreintes adoption	Actes pouvant être signés dans le cadre des astreintes adoption
<p>GRADT Christiane STIEGLER Stéphanie LANDFRIED Justine CASABIANCA Séverine</p>	<p>Procès-verbaux de remise d'un enfant en qualité de pupille de l'Etat</p>

Extrait des délibérations

Pour l'autorité compétente par délégation Le Directeur
Adjoint de la Direction des services de l'Assemblée
Ludovic LIONS

De la Commission Locale d'Information et de Surveillance de FESSENHEIM



N°2024/01

Séance du jeudi 18 avril 2024

**AVIS SUR LE DOSSIER DE DEMANTELEMENT DE L'INSTALLATION NUCLEAIRE DE
BASE N°75 (FESSENHEIM)**

- VU le Code de l'environnement, en particulier ses articles L 125-17 à L 125-33 et R 125-50 à R 125-68 relatifs aux commissions locales d'information, L 593-25 et suivants et R 593-69 relatifs à l'arrêt définitif et au démantèlement des installations nucléaires, R 593-21 à R 593-23 relatifs à l'enquête publique,
- VU la décision n° 2008-007 du 17 décembre 2008 du Conseil Général du Haut-Rhin portant création de la CLI du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de FESSENHEIM,
- Vu l'arrêté n° MC-2021-0042-DETE du Président de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 septembre 2021 portant composition de la Commission Locale d'Information et de Surveillance du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de FESSENHEIM,
- VU le dossier de démantèlement du Centre nucléaire de production d'électricité de FESSENHEIM,

La Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de FESSENHEIM après en avoir délibéré, émet l'avis qui suit sur le dossier de démantèlement sur l'installation nucléaire de base n°75.

La commission locale d'information et de surveillance de FESSENHEIM, instance prévue par la réglementation, « est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et sur l'environnement pour ce qui concerne les installations du site. Elle assure une large diffusion des résultats de ses travaux sous une forme accessible au plus grand nombre. »

Elle peut se saisir de tout sujet entrant dans les compétences mentionnées ci-dessus.

La CLIS de FESSENHEIM s'attache à apporter de l'information, en toute transparence au public et pour se faire, a renforcé son activité en organisant en 2022 et 2023 deux réunions publiques annuelles permettant de présenter aux citoyens les sujets importants du pré démantèlement et du dossier de démantèlement. La CLIS a également instauré une sous-commission, la commission de démantèlement, chargée de travailler de manière plus poussée sur le plan et le dossier de démantèlement.

La commission de démantèlement a étudié le dossier de démantèlement et, lors d'une réunion conjointe avec le bureau de la CLIS, 3 axes de focalisation de son attention ont été identifiés : les risques radiologiques, l'état final et l'impact sur le territoire. Ces trois thématiques rassemblent l'essentiel des questionnements des membres des groupes de travail ainsi que les préoccupations de la population voisine du site. Une série de questions portant sur ces 3 axes a été transmise à l'ASN, EDF et l'IRSN qui ont apporté des réponses dans un délai très contraint.

Concernant les risques radiologiques et ionisants, la CLIS relève que ceux-ci ont été très largement réduits sur le site et pour ses environs avec d'une part la fin de l'exploitation du CNPE et d'autre part l'évacuation du combustible et la décontamination du circuit primaire en phase de pré-démantèlement. Elle relève que les risques subsistants viendront des contaminations des installations et des bâtiments. Elle sera donc particulièrement attentive à l'approche que l'exploitant mettra en œuvre pour identifier et caractériser les contaminations éventuelles. La CLIS maintiendra son attention, tout au long du processus de démantèlement de l'Installation Nucléaire de Base, sur la transparence dans la communication des mesures dans l'environnement. La CLIS restera également attachée à s'assurer du meilleur dialogue entre d'une part l'exploitant et d'autre part les autorités indépendantes d'expertise et de décision en matière de sûreté.

Concernant la projection de l'état final, la CLIS prend acte d'une déconstruction jusqu'à rendre un terrain disponible pour des activités industrielles. Elle relève en ce sens que les collectivités territoriales concernées, notamment la Collectivité européenne d'Alsace, ont émis un avis favorable sur l'état final projeté dans le dossier de démantèlement. La CLIS relève également que le dossier de démantèlement prévoit un exutoire pour les différentes sources de déchets notamment ceux classés dans les différentes catégories de déchets nucléaires. La CLIS relève que des options différentes subsistent notamment pour les métaux à Très Faible Activité (TFA) issus de la déconstruction du circuit primaire en fonction de la réalisation ou non du projet de techno-centre sur le site.

Concernant l'impact sur le territoire de l'activité de démantèlement, la CLIS relève que celui-ci est très largement inférieur à l'impact durant le fonctionnement du CNPE. Elle portera néanmoins son attention sur les transports de matières qui pourront, par période, largement augmenter en fonction du rythme et des étapes de la déconstruction. En ce sens, elle souhaite autant que possible que les modalités de transport les moins carbonées (rail notamment) soient favorisées. La CLIS souhaite, au vu de son intérêt pour le développement futur du site, que la voie de chemin de fer privée de l'exploitant reliant BLODELSHEIM à l'INB soit conservée au-delà du démantèlement du site.

Compte tenu de l'étude approfondie du dossier de démantèlement par les différentes instances de la CLIS constituées à cet effet et des réponses apportées aux questions qui leur ont été adressées par l'exploitant EDF, l'Autorité de Sûreté Nucléaire et l'IRSN, la Commission Locale d'Information et de Surveillance :

- **Émet un avis favorable au dossier de démantèlement tel que présenté par EDF lors de l'enquête publique,**
- Approuve l'état final d'assainissement des bâtiments et des installations proposé compatible pour tout usage,
- Demande à EDF d'apporter à la CLIS des informations régulières sur tous les sujets relatifs au démantèlement dans les mêmes conditions que celles mises en place durant l'exploitation,
- Demande à EDF à ce qu'une réflexion sur le maintien, après le démantèlement de la centrale nucléaire, de la ligne ferroviaire historique entre BANTZENHEIM et FESSENHEIM soit initiée avec le territoire.

Durant tout le processus de démantèlement et jusqu'à la déclassification de l'Installation Nucléaire de Base, la Commission Locale d'Information et de Surveillance :

- Suivra les phases d'assainissement des bâtiments, de caractérisation et d'assainissement des sols,
- Restera attentive au cours du démantèlement à ce que l'ASN continue ses contrôles et s'assure de la validité des informations transmises par EDF,
- Restera attentive aux rejets et à leurs mesures et présentera un point d'information régulier sur ce sujet à l'occasion de ses réunions,
- Restera attentive au devenir des déchets et matières issues du démantèlement et assurera un suivi de leurs exutoires réels au fur et à mesure de l'exécution du démantèlement,

Continuera à jouer son rôle de suivi et d'animation et restera le point d'entrée pour le territoire sur le sujet du démantèlement de la centrale nucléaire de FESSENHEIM.

27 voix pour,

5 voix contre,

0 abstention.

Nombre de membres : 48 / Quorum : 24

Nombre de membres présents ou représentés : 32



COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG cedex 9
100 avenue d'Alsace
BP 20351 - 68006 COLMAR cedex

www.alsace.eu

Direction des services de l'Assemblée

Directeur de la publication : Frédéric Bierry, Président de la Collectivité européenne d'Alsace